LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Forum sur les « Systèmes alimentaires territorialisés et enjeux planétaires »

Ouagadougou, du 20 au 22 novembre 2019

Présentation faite par Issa Martin BIKIENGA Ingénieur agroéconomiste Consultant

Plan de la présentation

- Introduction
 - 1. Situation de l'alimentation dans le monde
 - Quelques rappels historiques: de l'autosuffisance à la souveraineté alimentaire
 - 3. Contenu du concept de souveraineté alimentaire
 - 4. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales
 - 5. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles du Burkina Faso
- Conclusion

Introduction

- Depuis deux décennies la notion de souveraineté alimentaire est entrée dans le débat public concernant l'alimentation tant au niveau national qu'international.
- La souveraineté alimentaire est présentée par ses promoteurs comme une «alternative aux politiques néo-libérales ».
- Elle est fondée sur des exploitations familiales et paysannes développant des systèmes de production diversifiés et écologiques, refusant la dépendance extérieure.

Introduction (suite et fin)

- Elle apparait comme un point d'appui pour les décideurs publics et les organisations professionnelles pour se réapproprier le leadership dans la définition et l'orientation des politiques agricoles et alimentaires.
- Au fil du temps, cette notion a gagné en intérêt pour devenir une pièce maîtresse dans la formulation des politiques agricoles nationales et régionales.
- Malgré tout, le concept de souveraineté alimentaire mérite d'être clarifié.

1. Situation de l'alimentation dans le monde

Selon le Rapport de l'ONU publié en 2019 :

- Environ **820** millions de personnes n'ont pas eu assez à manger en **2018**, contre 811 millions l'année précédente, une augmentation constatée pour la troisième année consécutive. Cela souligne l'immense défi qui reste à relever pour atteindre l'Objectif de développement durable 2 visant la Faim zéro à l'horizon 2030.
- La faim augmente dans de nombreux pays où la croissance économique est à la traîne, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire et ceux qui sont fortement tributaires du commerce international des produits de base.
- La situation est particulièrement préoccupante en Afrique, parce que la région enregistre les taux les plus élevés en matière de la faim dans le monde et ces taux continuent d'augmenter.

1. Situation de l'alimentation dans le monde (suite et fin)

Quelques chiffres-clés et paradoxes:

- Nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde en 2018: 821,6 millions (soit 1 personne sur 9)
 - ☐ en Asie: 513,9 millions
 - ☐ en Afrique: 256,1 millions
 - □ en Amérique latine et dans les Caraïbes: 42,5 millions
- Enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (taille insuffisante par rapport à l'âge): 148,9 millions (21,9%)
 Enfants de moins de 5 ans souffrant de l'émaciation (faible poids par rapport à la taille): 49,5 millions (7.3%)
 Enfants de moins de 5 ans en surpoids (poids élevé par rapport à la taille):
- **40** millions (5,9%)
- Enfants d'âge scolaire et adolescents en surpoids: 338 millions
 Adultes obèses: 672 millions (13% ou 1 adulte sur 8)

2. Quelques rappels historiques: de l'autosuffisance à la souveraineté alimentaire

1960:

- Année de proclamation des indépendances en Afrique de l'Ouest
- Préoccupations des dirigeants et des peuples africains : construction d'Etats-nations viables reposant sur des économies nationales fortes.
- Sur le plan alimentaire : traduction de cette vision politique par le concept d'autosuffisance alimentaire nationale.
- Les politiques agricoles mettent le cap sur le développement de la production
- Les offices publics vont constituer l'instrument économique de promotion de l'autosuffisance alimentaire.

2. Quelques rappels historiques: de l'autosuffisance à la souveraineté alimentaire (suite)

- Sur le plan conceptuel l'autosuffisance alimentaire se définit comme la capacité d'un pays à subvenir à ses propres besoins alimentaires à travers sa production agricole nationale.
- L'autosuffisance alimentaire privilégie les disponibilités des produits alimentaires en quantité suffisante pour couvrir les besoins nationaux.

2. Quelques rappels historiques: de l'autosuffisance à la souveraineté alimentaire (suite)

1980:

- Adhésion de la plupart des pays ouest-africains à l'OMC
- Accroissement de la population ouest-africaine et de la demande alimentaire
- Montée en puissance de l'urbanisation et diversification de la demande alimentaire en Afrique de l'Ouest : nécessité de recourir au marché pour satisfaire la demande alimentaire
- Période des ajustements macro-économiques et financiers qui vont couvrir aussi les domaines de l'agriculture et de l'alimentation
- ☐ Apparition des programmes d'ajustement du secteur agricole (PASA).

L'autosuffisance alimentaire va dès lors laisser la place à la sécurité alimentaire.

2. Quelques rappels historiques: de l'autosuffisance à la souveraineté alimentaire (suite)

1996 :

- Tournant historique: Tenue du Sommet mondial de l'alimentation à Rome qui donne la définition suivante de la sécurité alimentaire: « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».
- La sécurité alimentaire met en avant quatre dimensions : la disponibilité des vivres, l'accessibilité des ménages et des individus à l'alimentation, le fonctionnement et la stabilité des marchés, et l'utilisation des aliments (dimension nutritionnelle et sanitaire).

2. Quelques rappels historiques: de l'autosuffisance à la souveraineté alimentaire(suite et fin)

- **1996**:
- Apparition du concept de souveraineté alimentaire promu par le mouvement paysan Via Campesina, qui désigne la souveraineté alimentaire comme le droit d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping des prix vis-à-vis des pays tiers.

3. Contenu du concept de souveraineté alimentaire

• En 2001, Via Campesina a précisé la définition qu'elle donne de la souveraineté alimentaire : « la souveraineté alimentaire est le droit des peuples de définir leurs propres politiques en matière d'alimentation et d'agriculture, de protéger et de réglementer la production et le commerce agricoles intérieurs afin de réaliser leurs objectifs de développement durable, de déterminer dans quelle mesure ils veulent être autonomes et de limiter le dumping des produits sur leurs marchés».

3. Contenu du concept de souveraineté alimentaire (suite)

La souveraineté alimentaire implique:

- La priorité à la production par les exploitations paysannes et familiales de denrées pour les marchés intérieurs et locaux
- L'offre d'un juste prix aux agriculteurs pour leur production, afin de protéger les marchés intérieurs des importations à bas prix relevant du dumping
- La garantie d'accès à la terre, à l'eau, aux forêts, aux zones de pêche et aux autres ressources
- La promotion du rôle des femmes dans la production de denrées alimentaires et de leur accès équitable aux ressources productives
- Le contrôle par les communautés des ressources productives par opposition à l'acquisition par des sociétés des terres, de l'eau, des ressources génétiques et d'autres ressources

3. Contenu du concept de souveraineté alimentaire (suite et fin)

- La souveraineté englobe la notion de sécurité alimentaire, mais va beaucoup plus loin. Il s'agit d'une définition politique, qui implique le droit des Etats et de leurs populations de choisir non seulement ce qu'ils consomment, mais également ce qu'ils produisent, et comment ils le produisent.
- La souveraineté alimentaire inclut également :
 - l'importance des conditions sociales et environnementales de production des aliments
 - la répartition équitable des moyens de production entre les paysans
 - l'implication des populations dans le choix des productions.

4. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales

La souveraineté alimentaire est un objectif repris dans les politiques agricoles régionales :

- Le cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA) au niveau du CILSS et décliné dans les pays sahéliens (2000);
- La Politique agricole de l'UEMOA (PAU) au niveau des huit pays de la zone franc (2001);
- La Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) adoptée au niveau des 15 pays ouest-africains membres de l'institution régionale (2005).

4. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales (suite)

- Objectif global du CSSA: « assurer l'accès à tous les sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 »
- Objectif global de la PAU: « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté »
- Objectif général de l'ECOWAP: « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les territoires, zones et pays ».

4. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales (suite)

 Sans que la notion de souveraineté alimentaire ne soit exprimée de façon explicite dans ces politiques, plusieurs priorités prises en compte notamment dans les objectifs spécifiques se rapprochent des éléments qui fondent la souveraineté alimentaire.

4. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles régionales (suite et fin)

- Mais l'ECOWAP+10 reprend de façon plus explicite la notion de souveraineté alimentaire :
- Le Cadre d'Orientation Stratégique à l'horizon 2025 de l'ECOWAP+10 a pour objectif général de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays » (objectif général de l'ECOWAP).
- La vision du Cadre d'Orientation Stratégique à l'horizon 2025 de l'ECOWAP+10 s'exprime de la façon suivante : « un secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique moderne et compétitif, inclusif et durable, garant d'emplois décents, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la souveraineté alimentaire ».

5. La souveraineté alimentaire dans politiques agricoles du Burkina Faso

La souveraineté alimentaire figure en bonne position dans la Loi N° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso

Cette loi définit la souveraineté alimentaire comme le : « droit de l'Etat burkinabè de définir librement ses choix et politiques en matière alimentaire ».

5. La souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles du Burkina Faso (suite et fin)

La Loi N° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso à son article 6 précise que :

- « L'Etat exerce la souveraineté alimentaire en déterminant de manière autonome sa politique nationale en matière alimentaire et nutritionnelle et en se dotant de la capacité et des moyens de subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels de la société.
- Il détermine à cet effet, en collaboration avec les autres acteurs, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de la gestion forestière, des politiques écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à ses propres besoins ».

Conclusion

- Depuis 1996 sous l'impulsion de Via Campesina, la souveraineté alimentaire est entrée dans le débat public au plan international et national et se présente comme l'expression d'une forte demande de réappropriation des choix publics en matière de politiques agricoles et alimentaires, par les acteurs publics, les organisations socioprofessionnelles et la société civile.
- Au fil du temps la notion de souveraineté alimentaire a gagné en intérêt auprès des organisations professionnelles agricoles et des décideurs politiques ouest-africains dans la recherche de solutions durables à la question de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Malgré tout, elle n'a pas encore épuisé la question fondamentale de l'accès à l'alimentation, pour toutes les populations pauvres, urbaines et rurales.
- Pour qu'elle soit opérationnelle, elle a encore besoin d'être soutenue par une forte volonté politique.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION